



Plan stratégique 2012-2015
**La CVMO : un organisme de
réglementation des valeurs
mobilières du XXI^e siècle**

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) est l'organisme de réglementation responsable de la supervision des marchés financiers de l'Ontario qui comprennent ceux des titres boursiers, des titres à revenus fixes et des produits dérivés. La CVMO est une société d'État autofinancée responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Elle administre la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de la province et veille à leur application, en plus d'administrer certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Ces lois exposent la capacité de la CVMO à établir et à appliquer des règles visant à protéger les investisseurs, à décourager l'inconduite et à réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario.

Mandat de la CVMO

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et favoriser des marchés financiers justes et efficaces en plus de promouvoir la confiance en ceux-ci.

Vision de la CVMO

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Objectifs de la CVMO

- Mettre en place une réglementation adaptable.
- Établir un régime efficace de conformité et d'application de la loi.
- Offrir une solide protection aux investisseurs.
- Être un organisme moderne, responsable et efficace.
- Appuyer et promouvoir la stabilité financière.



Table des matières

Message du président	4
Lettre de la directrice générale	6
Réalité des marchés financiers d'aujourd'hui	8
Examen stratégique de la CVMO	10
Orientation stratégique de la CVMO	12
Objectifs organisationnels de la CVMO	16
Aller de l'avant	18



Message du président

La CVMO réglemente les marchés financiers de l'Ontario dans un contexte mondial d'amplification des attentes du public, d'évolution du secteur des valeurs mobilières et de l'infrastructure des marchés et d'initiatives de réforme de la réglementation à l'échelle internationale. Dans ce contexte complexe et dynamique, nous nous sommes posé une question toute simple : que doit faire la CVMO pour devenir un organisme de réglementation des valeurs mobilières du XXI^e siècle?

La réponse est simple : la CVMO doit mieux comprendre l'évolution des marchés financiers mondiaux, opter pour une démarche davantage stratégique afin de remplir son mandat et acquérir la capacité de mettre en place la bonne réglementation malgré l'évolution rapide des marchés. À cette fin, la CVMO a, en 2011, mené un examen organisationnel complet et effectué un exercice d'analyse comparative par rapport aux pratiques exemplaires en matière de réglementation à l'échelle internationale, sur lesquels se fonde ce nouveau plan stratégique de trois ans.

Tout au long du processus de planification, elle a cherché à déterminer ses forces et les points à améliorer ainsi que la manière de tabler sur ses forces pour s'acquitter de ses responsabilités les plus importantes en matière de réglementation. Après avoir mené de vastes consultations internes et externes, la CVMO a défini une stratégie qui lui permet d'adapter son orientation en matière de réglementation en fonction des réalités des marchés d'aujourd'hui.

Tout comme les autres organismes de réglementation nationaux, la CVMO doit relever le défi de s'adapter aux nouvelles normes internationales et d'adopter celles qui permettront de réduire le risque d'arbitrage réglementaire et de renforcer les marchés financiers de l'Ontario. La récente décision de la Cour suprême du Canada sur l'organisme national de réglementation des valeurs mobilières fait en sorte que la CVMO se concentrera de nouveau sur le respect de son mandat en agissant dans le meilleur intérêt des investisseurs et des participants au marché de l'Ontario, tout en appuyant le gouvernement provincial dans le cadre de toute activité permettant de rendre le système de réglementation plus efficace. Le plan stratégique de la CVMO constitue la feuille de route sur laquelle elle s'oriente pour ajuster la manière dont elle travaille en vue de devenir un organisme de réglementation des valeurs mobilières plus efficace et plus transparent. Cette feuille de route guidera sa collaboration avec les autres organismes provinciaux et territoriaux de

réglementation des valeurs mobilières dans le cadre des initiatives nationales, ainsi qu'avec ses homologues internationaux.

La CVMO a de nombreux atouts sur le plan organisationnel, mais sa principale force provient des personnes qui travaillent tous les jours à remplir son mandat. La CVMO continue de se concentrer sur la réglementation des marchés financiers de l'Ontario dans le meilleur intérêt de tous les investisseurs et participants au marché et d'appuyer la croissance et le développement du secteur des services financiers de l'Ontario. Je tiens à remercier les commissaires, la direction et le personnel de la CVMO qui ont pris les mesures nécessaires pour faire de la CVMO le meilleur organisme de réglementation des valeurs mobilières possible au sein des marchés financiers complexes et innovateurs d'aujourd'hui.

Cordialement,



Howard I. Wetston, c.r.
Président et chef de la direction



Lettre de la directrice générale

Je suis très heureuse de vous présenter les détails du plan stratégique de la CVMO pour 2012-2015. En ces temps de changement, ce plan guidera la CVMO et l'aidera à demeurer un organisme efficace, efficient, vigilant et moderne.

L'ampleur et la rapidité remarquables de l'innovation sur les marchés financiers mondiaux obligent tous les organismes de réglementation des valeurs mobilières, le secteur des valeurs mobilières, les investisseurs et tous les participants aux marchés financiers à évoluer rapidement. La CVMO est prête à relever ce défi et son plan stratégique énonce la manière dont elle s'y prendra pour mettre en place une réglementation efficace pour les marchés financiers de l'Ontario, en mettant notamment davantage l'accent sur l'engagement des investisseurs, la recherche, la coordination des politiques, la gestion du risque, l'établissement de rapports sur le rendement et l'excellence opérationnelle.

Au cours du processus de planification stratégique, la Commission a reçu des commentaires précieux de la part des intervenants externes, y compris les investisseurs et les participants au marché, sur la façon dont elle devait se repositionner pour devenir un organisme de réglementation des valeurs mobilières du XXI^e siècle. Je tiens à remercier les parties intéressées pour leurs commentaires et leurs suggestions. La CVMO s'est engagée à être un organisme de réglementation ouvert et accessible et elle tentera de consulter régulièrement les intervenants externes sur les questions opérationnelles et de politiques.

Les commissaires et le personnel de la CVMO ont contribué de façon appréciable à cet examen stratégique grâce à leurs idées créatives et à leurs recommandations constructives en ce qui a trait aux changements et aux améliorations à apporter dans de nombreux domaines. Les recommandations et les suggestions des commissaires et du personnel de la CVMO ainsi que des intervenants externes ont permis de définir l'orientation stratégique décrite dans ce plan. Elle envisage une CVMO disposant d'une capacité accrue de recherche, capable de mieux coordonner les politiques et de mieux analyser les risques et davantage engagée auprès des investisseurs. Elle a aussi l'intention de mieux harmoniser ses activités opérationnelles avec ses objectifs et ses priorités, de faire preuve d'excellence sur le plan de l'exécution opérationnelle et de rendre compte de son rendement.

Le plan stratégique de la CVMO précisera les mesures qu'elle prendra pour atteindre ses objectifs qui visent à mettre en place une réglementation adaptable, à établir un régime efficace de conformité et d'application de la loi, à offrir une protection efficace aux investisseurs et à être un organisme moderne, responsable et efficient. Les objectifs organisationnels pour 2012-2015 sont semblables à ceux de la période précédente à l'exception d'un nouvel objectif qui consiste à appuyer et à promouvoir la stabilité financière, qui est devenu une priorité pour les organismes de réglementation des valeurs mobilières dans le contexte actuel des marchés.

Dans le cadre de cette orientation stratégique, la CVMO mobilisera tous les paliers de l'organisme pour s'assurer que le plan est adéquat et qu'il permet d'opérer avec succès la transformation voulue. La CVMO est consciente que son succès dépend de ses employés et elle leur fournira les outils et le soutien nécessaires pour atteindre l'excellence.

Elle est heureuse de présenter sa nouvelle orientation stratégique et elle adapte actuellement sa démarche de réglementation de manière à atteindre ces objectifs. Elle est prête à relever ce défi et à devenir un organisme de réglementation plus moderne et performant, axé sur la protection des investisseurs ontariens et la promotion de marchés financiers justes et efficaces.

Cordialement,



Maureen Jensen
Directrice générale et chef des services administratifs



Réalité des marchés financiers d'aujourd'hui

La complexité et le rythme des changements qui s'opèrent sur les marchés mondiaux se sont accélérés au cours des dernières années. Les marchés financiers sont de plus en plus interreliés. Les marchés des valeurs mobilières revêtent une importance grandissante en matière de stabilité financière globale. Les innovations technologiques permettent d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières à la vitesse de l'éclair sur de nombreux marchés financiers et la gamme de produits de placement offerts aux investisseurs ne cesse de croître. Ces innovations et autres changements entraînent une restructuration des marchés financiers et, en se combinant, ils remettent en question les cadres et les méthodes actuels de réglementation de ces marchés.

Dans le contexte actuel des marchés financiers, la CVMO doit traiter de nombreuses questions à portée internationale, telles que les enquêtes multijuridictionnelles en matière d'application de la loi, le cadre réglementaire des produits dérivés de gré à gré, la supervision des agences de notation de crédit et des fonds de couverture, la réglementation des émetteurs assujettis des marchés émergents, la prolifération des fonds inscrits en bourses (FIB) et des produits structurés complexes et l'évolution constante de l'infrastructure des marchés. Les questions de ce genre soulèvent des enjeux complexes en matière de réglementation, de compétence et de fonctionnement pour tous les organismes de réglementation, y compris la CVMO.

L'un des plus grands défis auquel font maintenant face la CVMO et tous les autres organismes de réglementation des valeurs mobilières est d'accroître la capacité et l'expertise nécessaires pour suivre le rythme des changements constants qui s'opèrent sur les marchés et les nouveaux risques qui découlent de l'innovation, des tensions sur les marchés mondiaux et des conséquences involontaires que peut avoir la mise en œuvre de nouvelles règles à l'échelle mondiale. Les engagements qu'a pris le Groupe des 20 exigent maintenant l'instauration de nouvelles règles et politiques au Canada. La mise en œuvre de nombreuses nouvelles règles et politiques dans d'autres pays aura au Canada des répercussions qui devront être surveillées et soigneusement examinées.

La CVMO doit continuer de réglementer de façon proactive dans ce contexte mondial d'évolution rapide tout en tenant compte des attentes grandissantes du public. À titre d'organisme de réglementation de la plus grande partie des marchés financiers canadiens, la CVMO doit réagir adéquatement pour relever ces défis. Dans la conjoncture actuelle, la CVMO reconnaît qu'elle



doit adopter une démarche plus stratégique afin de remplir son mandat dans l'intérêt des investisseurs et des marchés financiers de l'Ontario en vue d'être en mesure de suivre le rythme des changements. Le plan stratégique énonce l'orientation qu'adoptera la CVMO pour parvenir à atteindre ses objectifs organisationnels.



Examen stratégique de la CVMO

En 2011, la CVMO a entrepris un examen stratégique approfondi afin de déterminer les priorités, les objectifs et les résultats escomptés qui définiront son orientation future. Dans le cadre de cet examen, il était important d'écouter les commentaires des intervenants externes et internes, dont les investisseurs, au sujet des questions préoccupantes et des problèmes à régler afin d'en tirer des conclusions. Le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan stratégique pluriannuel pour la CVMO comprenait plusieurs étapes, notamment les suivantes :

- La CVMO a retenu les services d'une société d'experts-conseils mondiale pour analyser l'évolution du contexte et comparer la CVMO, sur le plan des pratiques exemplaires, à d'autres organismes de réglementation, dont la Securities and Exchange Commission des États-Unis et la Financial Services Authority du Royaume-Uni, afin de déterminer les possibilités d'amélioration et les points sur lesquels se pencher et d'en cerner les implications pour la CVMO.
- Les commissaires de la CVMO ont été consultés pour obtenir leurs commentaires et leurs recommandations.
- Le personnel de la CVMO a mené des consultations internes approfondies; huit groupes de travail composés d'employés ont recueilli les commentaires du personnel afin de déterminer les possibilités d'amélioration et les points qui nécessitaient une plus grande attention.
- Quarante intervenants externes ont été consultés afin de recueillir leurs commentaires concernant l'orientation future de la CVMO, y compris des défenseurs des intérêts des investisseurs, des représentants d'institutions financières, des organismes d'autoréglementation, des cabinets d'avocats, des cabinets comptables, des associations sectorielles, des universitaires et des ministères fédéraux et provinciaux.

L'examen stratégique a permis d'arriver à un consensus sur la façon dont la CVMO pourrait améliorer ses efforts pour remplir son mandat, y compris les possibilités :

- de mieux comprendre les préoccupations des investisseurs et de mieux les intégrer aux initiatives d'ordre opérationnel et aux politiques;
- d'améliorer l'expertise du personnel relativement aux marchés et aux produits afin qu'il soit en mesure de suivre le rythme effréné de l'évolution des marchés;
- de renforcer sa capacité de réagir plus rapidement et efficacement aux nouveaux enjeux;



- d'investir dans le perfectionnement des compétences et de l'expertise des employés afin d'affecter efficacement les ressources aux questions importantes;
- d'améliorer les processus internes, y compris l'établissement des priorités et l'élaboration des politiques.

La CVMO a élaboré son plan stratégique en tenant compte des recommandations des intervenants externes, des experts-conseils, des commissaires et du personnel. Ce plan aidera l'organisme à adopter une démarche plus stratégique dans le cadre de l'exécution de son mandat en améliorant l'expertise des employés pour pouvoir suivre l'évolution des marchés et réglementer plus efficacement les marchés financiers actuels.



Orientation stratégique de la CVMO

Le plan stratégique appuie l'engagement de la CVMO à mettre en place des processus rigoureux, à garantir une exécution de grande qualité et à instaurer une culture de collaboration. La CVMO mettra en œuvre six stratégies clés pour se repositionner à titre d'organisme de réglementation des valeurs mobilières proactif, souple et efficace qui favorise l'intégrité et la qualité des marchés financiers de l'Ontario. Chacune des six stratégies influera sur les programmes et les activités de tous les secteurs de la CVMO et contribuera à renforcer ses fonctions de base, dont la conformité et l'application de la loi.

Stratégie 1 Accroître la capacité de recherche et d'analyse de la CVMO afin qu'elle soit en mesure de réagir à l'évolution des marchés et aux préoccupations des investisseurs et d'en suivre le rythme, en plus de soutenir l'élaboration des politiques.

La CVMO mettra sur pied un groupe de recherche et d'analyse spécialisé en vue d'améliorer sa capacité d'adopter la réglementation qui convient aux marchés financiers complexes.

La compréhension approfondie de l'évolution des marchés et des problèmes auxquels font face les investisseurs, les participants au marché et autres organismes de réglementation est cruciale au travail de la CVMO. C'est pourquoi la CVMO investira dans ses capacités de recherche et d'analyse des données. Elle effectuera dorénavant son travail en se concentrant davantage sur les données pour appuyer ses initiatives en matière de politiques. Le groupe de recherche et d'analyse aura beaucoup d'influence sur le processus d'élaboration des politiques de la CVMO. En s'engageant davantage à fonder ses décisions sur la recherche et les éléments probants, elle fera en sorte qu'à l'avenir, les politiques reposent encore plus sur des preuves qualitatives et quantitatives, tout en tenant compte du point de vue des investisseurs.

Stratégie 2 Faire participer les investisseurs plus efficacement

La CVMO mettra sur pied un bureau des investisseurs pour accentuer son orientation sur la participation des investisseurs.

La CVMO continue de se concentrer sur la protection des intérêts des investisseurs tandis qu'elle adapte sa démarche réglementaire en fonction des réalités du marché mondial. Un engagement constructif envers les investisseurs est nécessaire pour mieux comprendre leurs préoccupations

et ensuite les intégrer dans les activités d'ordre politique et opérationnel. La CVMO mettra sur pied un bureau des investisseurs afin de mieux cerner les problèmes de ces derniers et de les aborder aux niveaux les plus élevés de l'organisation. Ce groupe spécialisé fera valoir les préoccupations des investisseurs à l'interne et établira des liens directs avec les groupes de défense des intérêts des investisseurs et le Groupe consultatif des investisseurs de la CVMO, travaillera en étroite collaboration avec le Fonds pour l'éducation des investisseurs et participera aux activités de recherche et de sensibilisation des investisseurs. Le bureau des investisseurs participera au nouveau comité de coordination des politiques afin d'apporter le point de vue des investisseurs au programme d'élaboration des politiques de la CVMO.

Stratégie 3 Améliorer la coordination des politiques internes et l'établissement des priorités

La CVMO mettra sur pied un comité de coordination des politiques afin de préparer un programme clair en matière de politiques et de le diffuser aux parties intéressées.

Pour élaborer et diffuser un programme clair en matière de politiques, la CVMO créera un comité interne de coordination des politiques qui confèrera davantage de rigueur à l'établissement des priorités des initiatives actuelles et au choix des initiatives futures. Le nouveau comité de coordination des politiques comprendra des représentants des directions des politiques de la CVMO, du nouveau groupe de recherche et d'analyse, du nouveau bureau des investisseurs de la CVMO et du Bureau des affaires canadiennes et internationales. Ce comité recommandera les projets prioritaires en matière de politiques au comité exécutif de la CVMO afin d'obtenir les ressources nécessaires et l'approbation des projets. L'amélioration de la coordination des politiques internes et de l'établissement des priorités permettra à la CVMO de réagir plus promptement à l'information ou aux analyses indiquant qu'elle doit apporter des changements à sa démarche réglementaire, à ses programmes opérationnels de base et (ou) à ses priorités. Le comité aidera aussi la CVMO à collaborer plus efficacement avec les autres organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières.



Stratégie 4 Harmoniser tous les programmes et toutes les activités avec les objectifs et les priorités de la CVMO et établir des indicateurs de rendement clés et en rendre compte

La CVMO exposera clairement ses objectifs et établira et mettra en œuvre des indicateurs de rendement clés en vue de suivre ses progrès par rapport aux objectifs établis.

Exposer clairement les objectifs et les priorités et mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats souhaités sont des aspects essentiels de la responsabilisation de la CVMO à l'égard de la réalisation de son mandat et de ses objectifs. La CVMO s'emploie à énoncer clairement ses buts et à définir de quelle manière elle compte mesurer les progrès réalisés par rapport à ces objectifs. Grâce à l'utilisation d'indicateurs de rendement clés, la CVMO sera en mesure de vérifier si ses initiatives et ses programmes produisent les effets souhaités et de prendre des mesures pour améliorer les résultats.

Stratégie 5 Améliorer la détection et la gestion des risques

La CVMO créera un comité des risques émergents qui élaborera et mettra en œuvre un cadre de détection et de gestion des risques.

Pour remplir son mandat, la CVMO doit essentiellement comprendre les risques émergents associés aux marchés et aux produits et y réagir en temps opportun et de façon appropriée. La CVMO doit accorder une attention particulière aux risques pour les détecter et les atténuer efficacement. La CVMO mettra sur pied un comité interne des risques émergents qui collaborera avec le groupe élargi de recherche et d'analyse à l'établissement d'un cadre lui permettant de détecter et d'analyser les risques. Ce programme sera déployé à l'échelle de l'organisme et sera régulièrement mis à jour.

Stratégie 6 Faire preuve d'excellence dans l'exécution des activités de la CVMO

La CVMO améliorera sa stratégie et ses pratiques en matière de ressources humaines, ses processus de travail et ses outils afin de devenir un organisme de réglementation moderne, efficient et efficace.



La CVMO augmentera son rendement global en améliorant l'efficacité et l'efficience de l'organisation. Elle mettra en œuvre des pratiques novatrices, valorisera l'inclusion et la gérance environnementale et fera la promotion de l'apprentissage continu dans le but d'attirer, d'embaucher et de maintenir en poste une main-d'œuvre talentueuse qui possède l'expertise du marché, des produits et autres dont elle a besoin pour remplir son mandat. Pour ce faire, la CVMO se concentrera sur trois principaux aspects :

- Le personnel et son milieu de travail : la CVMO favorisera un milieu de travail attrayant, moderne et performant qui encourage et appuie l'excellence en matière de gestion des ressources humaines et de mobilisation des employés. La CVMO s'engage à se classer parmi les meilleurs employeurs.
- Les processus de travail : la CVMO améliorera ses processus internes de manière à tenir compte des pratiques et des risques émergents. Les processus internes doivent être modernes, efficaces et optimiser l'utilisation des ressources, en renforçant notamment les processus d'application de la loi afin de tenir compte des défis actuels et des avancées internationales.
- Les outils : l'accès à la technologie est un facteur clé de l'établissement d'un milieu de travail moderne et efficace. La technologie contribuera à la collecte, au suivi et à l'analyse des données disponibles et favorisera davantage l'interaction électronique avec la CVMO sous forme, par exemple, de dépôt et d'audiences électroniques.



Objectifs organisationnels de la CVMO

La CVMO réalisera ce plan stratégique dans le cadre de son orientation à long terme qui consiste, dans le cadre de son mandat, à protéger les investisseurs et à favoriser des marchés financiers justes et efficaces. Les six initiatives stratégiques complètent et soutiennent les objectifs organisationnels de la CVMO, dont voici des exemples.

Objectif 1 Mettre en place une réglementation adaptable

La CVMO déterminera les questions importantes et les règlera en temps opportun. Le nouveau comité de coordination des politiques améliorera la coordination interne et l'établissement des priorités, ce qui permettra à la CVMO de réagir plus promptement à l'information ou aux analyses indiquant qu'elle devrait apporter des changements à sa démarche et (ou) à ses priorités en matière de réglementation. Une capacité de recherche accrue appuiera l'objectif de mettre en place une réglementation adaptable.

Objectif 2 Établir un régime efficace de conformité et d'application de la loi

La CVMO mettra en place des programmes efficaces de conformité et un régime d'application de la loi juste, rigoureux et opportun. Une capacité accrue de recherche et d'analyse permettra à la CVMO de mieux comprendre les problèmes des investisseurs et l'évolution des marchés et contribuera à décourager l'inconduite. De plus, la CVMO améliorera son processus d'établissement des priorités, ce qui contribuera à renforcer l'accent qu'elle met sur les secteurs prioritaires de la conformité et l'application de la loi.

Objectif 3 Offrir une solide protection aux investisseurs

La CVMO se fera le champion de la protection des investisseurs, surtout des investisseurs particuliers. Le bureau des investisseurs coordonnera toutes les initiatives axées sur les investisseurs, y compris le Fonds pour l'éducation des investisseurs et le Groupe consultatif des investisseurs de la CVMO. Le nouveau groupe de recherche et d'analyse et le bureau des investisseurs accroîtront la recherche menée sur les questions intéressant les investisseurs.



Objectif 4 Être un organisme moderne, responsable et efficient

La CVMO sera un organisme moderne et efficient qui valorise ses employés, utilise efficacement ses ressources et rend compte de la réalisation de son mandat et de ses objectifs. La CVMO favorisera un milieu de travail performant au sein duquel le personnel reçoit du soutien et de l'aide pour exceller. L'engagement à faire preuve d'excellence dans l'exécution de ses activités augmentera le rendement de la CVMO. L'instauration de nouveaux indicateurs de rendement clés permettra d'évaluer les résultats réels en fonction des résultats escomptés. En outre, l'importance accordée à la mise au point de nouveaux outils de TI améliorera la détection et la compréhension des tendances émergentes afin de déterminer les nouveaux enjeux.

Objectif 5 Appuyer et promouvoir la stabilité financière

La CVMO participera aux efforts nationaux et internationaux visant à atténuer le risque systémique afin de promouvoir la stabilité financière des marchés financiers mondiaux. La CVMO continuera d'affecter des ressources dans les domaines notamment de l'étude des marchés et de l'analyse des données en vue de se doter de l'expertise nécessaire pour soutenir cet objectif. Le nouveau comité des risques émergents renforcera la capacité de la CVMO de détecter et de gérer les risques dans le cadre de sa collaboration avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux.



Aller de l'avant

La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique de la CVMO lui permettra de se positionner comme un organisme de réglementation des valeurs mobilières moderne et tourné vers l'avenir. La planification de la mise en œuvre a commencé en 2012 et sera effectuée progressivement conformément au plan d'activités et au budget de la CVMO. *L'Énoncé des priorités* de la CVMO pour 2012-2013 précisera les initiatives du plan stratégique qui seront traitées au cours de cet exercice. La CVMO s'est engagée à faire état chaque année des progrès réalisés dans le cadre de ce plan stratégique de trois ans, en commençant par le rapport annuel de 2012.

Ce plan stratégique appuie l'évolution de la CVMO, qui régleme la plus grande partie des marchés financiers canadiens. Compte tenu de ce rôle de premier plan, la CVMO reconnaît qu'elle doit être efficace, efficiente et souple. Les initiatives stratégiques intégrées qui sont présentées dans le présent plan se renforcent mutuellement et contribuent à créer une CVMO plus forte pour lui permettre d'atteindre ses objectifs organisationnels et de réglementer les valeurs mobilières de façon à favoriser la confiance des investisseurs, à appuyer une économie dynamique et à promouvoir la stabilité financière.





ONTARIO
SECURITIES
COMMISSION



À titre d'organisme de réglementation responsable de la supervision des marchés financiers en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario administre et applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de la province et administre certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. La CVMO est une société d'État autofinancée responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Le 27 février 2012